

MESNIL-EN-OUCHE Quand la compétence de l'enfance a fait naître la commune nouvelle

Depuis quelques semaines, un point de discord agite en interne l'Intercom Bernay Terre de Normandie (IBTN) : cette dernière veut se défaire de la compétence enfance-jeunesse et la redonner aux communes. Une décision qui irrite certains villages, car cela signifie une réorganisation totale pour la commune (voir articles en page 3).

Du côté de Mesnil-en-Ouche, il n'y aura pas de réel changement. La commune nouvelle gère tous les services liés à la jeunesse : depuis le relais petite enfance, le lieu d'accueil enfants-parents, le centre de loisirs, le temps d'activités périscolaires et l'espace ados. Sans oublier sa compétence « éducation » avec ses trois pôles scolaires : à Beaumesnil, à Lande-péreuse et à La Barre-en-Ouche. Bref, Mesnil-en-Ouche « gère vos enfants » de 0 à 17 ans.

Une compétence de proximité

Lors du déplacement de Nicolas Gravelle, le président de l'IBTN, à Mesnil-en-Ouche pour le lancement du Projet



À Mesnil-en-Ouche, le centre de loisirs est géré par la commune. Elle s'occupe aussi du relais petite enfance, du lieu d'accueil enfants-parents, des activités périscolaires et de l'espace ados.

Le centre du projet de Mesnil-en-Ouche. La dernière en date : durant l'inauguration du campus éducatif Jacques Daviel, le vendredi 24 novembre, et devant un parterre d'officiels. « C'est bien sûr l'ensemble de ses services que Mesnil-en-Ouche souhaite défendre sa compétence globale adaptée à son vaste territoire communal, qui est un bassin de vie. [...] Nous avons le devoir

de l'offrir, en proximité, tous les dispositifs d'accompagnement aux familles pour lesquelles ils choisissent de scolariser leurs enfants chez nous et pour contenir l'appel d'autres territoires, eux aussi en demande », a-t-il souligné dans son discours.

Une explication simple fait comprendre l'importance pour Mesnil-en-Ouche d'avoir cette compétence : elle est le point de

départ de sa création en 2016.

Au cœur du projet de Mesnil-en-Ouche

Traditionnellement, les services liés à la jeunesse ont toujours été cogérés par les communes et les communautés de communes. Cette compétence était entièrement du ressort de celle de l'ancien canton de Beaumesnil, rétrocedée au début des années 2000. « C'était quelque chose d'unique dans l'Eure », souligne Jean-Noël Montier, le premier maire de Mesnil-en-Ouche et ancien président de la communauté de communes de Beaumesnil. Cela permettait de coordonner le personnel. » L'ancien élu rappelle aussi « le coup de pouce financier », « cela allégeait les budgets des villages d'avoir un représentant au niveau de la comcom ».

En 2016, la fusion des cinq communautés de communes de la région de Bernay a changé la donne. Cette compétence devait, donc retourner aux villages, « mais ils n'avaient ni les compétences ni le budget ».

D'où l'idée de Mesnil-en-Ouche. Évidemment, d'autres paramètres ont aussi pesé dans la balance (l'État poussait pour la création de communes nouvelles), mais celui d'avoir toujours la main sur les services liés à l'enfance-jeunesse était l'un des points centraux.

Plusieurs exemples illustrent les actions de Mesnil-en-Ouche en faveur des jeunes habitants. Les derniers en date : le label « la rue aux enfants », les nouveaux vestiaires du club de football ou encore le futur citystade de Beaumesnil.

La mairie de Mesnil-en-Ouche va sûrement être sur tous les fronts pour garder son relais petite enfance et son lieu d'accueil enfants-parents dont la gestion devrait être intercommunale contrairement aux crèches, aux accueils périscolaires, aux pôles ados et centres de loisirs (voir l'article en page 3). À moins, qu'elle ait droit à une exception, ce qui n'est pas l'objectif du projet à venir.